

Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage

Sommaire

Page 2

Vie et gestion des terrains

- Retour à la règle sur les terrains du Mans
- Des relations pacifiées
- Le nouveau règlement intérieur
- Travaux et entretien des terrains

Page 4

Aménagement des aires de stationnement

- Des travaux en perspective
- Aires de grands passages

Page 6 et 7

Administration

- Personnel
- Equipement
- Assurance
- Communication
- Travail en réseau
- Assemblées

Page 8

- Principes d'aménagement

Page 9

- Le Mans / Mulsanne

Page 10

- Yvré / Roëzé

Page 11

- Saint-Jean d'Assé / Neuville

Page 12

- Changé / Champagné

Edito

A pied d'œuvre depuis le 1^{er} mai 2004, le Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage (SMGV) a poursuivi en 2005 ses démarches visant à solutionner le délicat problème du stationnement des Gens du Voyage.

Des chantiers importants ont été ouverts et conduits :

- ❖ Aménagement de l'aire de grand passage du Frêne sur Le Mans ;
- ❖ Recrutement d'un maître d'œuvre chargé d'élaborer les plans des futurs terrains (huit plans sont d'ores et déjà validés) ;
- ❖ Elaboration d'un nouveau règlement intérieur qui s'appliquera à l'ensemble des futurs terrains ;
- ❖ Adoption du schéma d'organisation du syndicat mixte à terme ;
- ❖ Mise en ligne du site internet du SMGV.

Parallèlement, nous nous sommes efforcés de conforter la gestion des terrains existants par un contact régulier avec les voyageurs. Avec un taux d'impayés proche de 4% sur le terrain du Mans, la preuve est désormais donnée qu'il est possible de gérer une aire de stationnement dans un climat apaisé.

L'année 2006 sera une nouvelle fois une année importante dans la vie de notre syndicat tant les chantiers qui nous attendent sont nombreux :

- ❖ Intégration de la Communauté de communes du Pays Bilurien ;
- ❖ Achèvement des études ;
- ❖ Lancement des travaux d'aménagement des terrains avant l'été ;
- ❖ Elaboration d'une procédure de lutte contre le stationnement anarchique ;
- ❖ Mise en œuvre progressive du nouvel organigramme de fonctionnement du SMGV au fur et à mesure des livraisons de terrain...

Enfin, je souhaiterais remercier nos agents qui oeuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de notre syndicat. Ils font preuve de conviction et courage dans un travail pas toujours évident. Les résultats obtenus en 2005 sont avant tout, les leurs.



Le président du SMGV

Christophe COUNIL
Conseiller général de la Sarthe
Adjoint au Maire du Mans

Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage

Pour nous contacter :

✉ S.M.G.V.
24 rue F. Monnier
72100 LE MANS

☎ 02 43 84 13 60

Fax : 02 43 86 64 91

Courriel :
smgv-lemans@wanadoo.fr

Retour à la règle sur le terrain du Mans

Champagné, Changé, Mulsanne...

Sur les trois autres terrains, les éléments précis sont encore difficiles à recueillir du fait des incertitudes sur les dates d'arrivées et de départs, même si le gestionnaire y passe régulièrement.

Il sera remédié à cette situation lors de la mise en place du futur système de gestion.

Le terrain de Champagné a généralement été occupé par 5 ou 6 familles, il a été vide pendant quatre semaines estivales.

Les 8 places de Changé ont le plus souvent été toutes occupées, à l'exception de 2 semaines de fin août - début septembre.

Le terrain de Mulsanne a été vide pendant un peu plus de 2 mois, le reste du temps il a accueilli généralement 12 à 15 familles.

Du point de vue des redevances, il a été recouvert sur la même période 1884,46 € à Mulsanne, 1633,60 € à Changé et 4183,57 € à Champagné.



Patrick Dreux
Gestionnaire
du SMGV

Le bilan annuel de l'activité du terrain du Mans confirme les éléments de l'année dernière :

- ❖ 600 personnes ont séjourné sur le terrain dont 220 mineurs ;
- ❖ 71,4% des personnes y ont séjourné moins d'un mois et 18,6% plus de 3 mois ;
- ❖ la composition de ménage la plus représentée est un couple avec 1 ou 2 enfants.

Le total des factures émises pour le terrain du Mans s'élève à 34895,66 € (en attente fin d'exercice).

Il a été encaissé à ce titre au 31 janvier 33501,56 € soit un taux d'impayés de 4 %. Pour mémoire, le budget était établi sur une hypothèse de 10 %. Le paiement est donc devenu la norme sur le terrain du Mans.

Les situations sont traitées individuellement par un échange permanent avec les voyageurs.

Si nous devons encore parfois utiliser la menace de coupures d'électricité pour quelques familles de mauvaise foi, leur mise en œuvre est rarement nécessaire et elles aboutissent généralement rapidement à une reprise au moins partielle des paiements.

Des courriers ont cependant dus être notifiés par voie d'huissier à 6 familles pour les sommer de se mettre en règle (dépôt d'une caution et d'une carte grise) et de reprendre les paiement. Ces courriers ont abouti soit à une régularisation, soit à un départ des voyageurs concernés.

Des relations pacifiées

Les familles avec lesquelles les relations sont parfois très tendues sont désormais rares. Deux situations ont cependant justifié des dépôts de plainte pour menaces et, pour l'une d'entre elles, coup porté sur le Président. La famille responsable a fait l'objet d'un arrêté d'interdiction sur les terrains du SMGV.

A toutes fins utiles, une réflexion est en cours pour mettre au point une procédure d'expulsion d'une famille qui ne respecterait pas les règles et refuserait de quitter le terrain : notre avocate a été saisie du dossier.

Adoption d'un nouveau règlement intérieur

Dans la perspective des créations et réhabilitations des aires d'accueil, une réflexion a été menée sur le futur règlement intérieur par la commission " vie des terrains ". Elle a abouti le 13 décembre à l'adoption de ce règlement par le comité syndical.

Dans ce cadre, une réflexion a été engagée avec la responsable du " Pôle social Gens du Voyage " et celui des fonds " logement " du Conseil général pour rapprocher les procédures d'aides aux familles en difficulté de celles de droit commun.

Travaux et entretien des terrains existants

Les terrains sont généralement propres. Toutefois, celui de Mulsanne doit faire régulièrement l'objet d'un nettoyage en profondeur. Seul l'aménagement de la future aire et la présence permanente d'un agent pourront améliorer sensiblement cette situation.

Ont été réalisées des interventions sur les sanitaires et le réseau d'eau à Champagné, sur les installations électriques de Champagné, Mulsanne et Changé. Pour ce dernier terrain, EDF a été saisie pour le déplacement du compteur et l'augmentation de sa puissance pour assurer la sécurité des voyageurs et la continuité de l'alimentation.

Des contrats ont été conclus pour la dératisation (Le Mans), le curage des réseaux (Le Mans et Champagné) et le fauchage (Le Mans et Champagné).

Le dépôt d'objets encombrants et de déchets provenant des activités professionnelles reste problématique sur les quatre terrains.

Les agents du S.M.G.V. doivent souvent procéder à l'enlèvement de déchets importants et de toutes sortes. Un contrat a été conclu pour l'enlèvement de déchets toxiques et récipients.



Luc Marchand et
Gérard Jean
Agents d'entretien
du SMGV

Des travaux en perspective



**Le terrain
du Mans**

LA SECOS, assistant du S.M.G.V. pour la maîtrise d'ouvrage des créations et réhabilitations des aires d'accueil a lancé en début d'année un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre. A l'issue de cette procédure, c'est le groupement SODEREF-Architecture PIERRES et associés qui a été retenu.

Après une visite des sites à aménager, de nombreux échanges et réunions ont permis d'élaborer les plans d'aménagement de l'ensemble des terrains à l'exception de ceux d'Ecommoy et de Voivres-les-Le Mans dont la localisation semble plus difficile. Ces plans ont été validés par le comité syndical et par les communes concernées.

En juillet, divers échanges avec des voyageurs ont permis d'intégrer certaines de leurs observations.

Les locaux des sanitaires ont fait l'objet d'une réflexion approfondie, compte - tenu à la fois de leur importance dans la vie quotidienne des voyageurs et du coût de leur construction.

Dans la mesure où les blocs sanitaires desserviront deux places (un bloc pour deux places ou un bloc double pour quatre), il est plus opérationnel que les terrains disposent d'un nombre pair de places.

C'est pourquoi il a été demandé au Préfet de porter à douze la capacité de l'aire de Champagné et à vingt-six celle de Roézé sur Sarthe. Le nombre de places à aménager par le S.M.G.V. est donc porté à 198 ; il faudra y ajouter dans les prochaines semaines les aires de Bouloire et Thorigné sur Dué (Communauté de Communes du Pays Bilurien), chacune pour dix places.

**Le terrain
de Changé**



Aire de grands passages du Frêne

Les travaux d'aménagement du terrain du carrefour du Frêne ont été réalisés, à l'exception de l'engazonnement et de la plantation de la haie qui le seront prochainement.

Ce terrain, d'une superficie de 20.000 m², est plus grand que ce que prévoit le schéma départemental.

Le stationnement d'une mission en octobre a cependant montré que sa capacité ne peut lui permettre d'accueillir que des groupes d'environ 80 caravanes avec un chapiteau. Cette donnée devra être prise en compte par les organisateurs des grands rassemblements.

Une délégation du S.M.G.V. conduite par Guy GAUTIER s'est d'ailleurs rendu le 26 avril à Nevoy (Loiret), où de nombreux groupes se réunissent pendant quelques jours afin d'organiser les missions de l'année. Ce déplacement a permis de faire connaître l'aire du Frêne et de montrer la volonté du S.M.G.V. d'organiser au mieux, dans l'intérêt de tous, le stationnement des missions.



Vue du carrefour
du Frêne

Personnel



Pierre Leguy
Directeur
du SMGV



Etienne Plessis
Rédacteur
au SMGV

Le personnel du S.M.G.V., dirigé par un cadre A à mi-temps, comprend un rédacteur chargé de l'administration, un gestionnaire des terrains et trois agents d'entretien. L'arrêt de travail prolongé de l'un des agents a rendu nécessaire son remplacement par un agent contractuel. Une secrétaire a par ailleurs été recrutée en renfort pour une durée d'un mois.

Dans la perspective de la mise en place progressive de la future organisation du S.M.G.V., un appel à candidatures a été lancé en fin d'année pour le recrutement d'un adjoint administratif.

Les risques professionnels encourus par les agents ont fait l'objet d'une réflexion collective et d'un document de recensement des mesures de prévention à prendre.

Equipement

Un fourgon a été livré en mars et facilite le transport du matériel pour l'entretien des terrains. Un local situé à Arnage a été pris en location à compter d'avril pour y remiser le matériel d'entretien et le fourgon.

Un standard téléphonique a été mis en place en janvier. Les micros - ordinateurs ont été mis en réseau par un technicien stagiaire.

L'aménagement des locaux a été complété par l'installation d'une douche et d'un vestiaire pour le personnel, la pose de stores.

Une enseigne a été posée sur les locaux afin de signaler le siège du S.M.G.V.

Un logiciel de comptabilité et paye a été acquis en fin d'année, il est en cours de mise en place.



**Le SMGV
s'équipe peu
à peu**

Assurance

Un nouveau contrat a pu être conclu, à des conditions beaucoup plus avantageuses que le précédent.

Communication



Le site internet de présentation du S.M.G.V. a été mis en ligne : www.smgvlemans.com. On y trouve une présentation des instances, des missions, des projets et réalisations du S.M.G.V. Le nombre de places disponibles sur les quatre aires actuellement gérées par le S.M.G.V. est mis à jour au moins trois fois par semaine.

Finances

Les participations des membres du S.M.G.V. ont été encaissées, à hauteur d'un euro par habitant. L'aide de l'Etat pour la gestion du terrain du Mans (132,45 € par place et par mois) a été perçue pour l'année complète. L'exercice se solde par un excédent de 24376,65 € provenant notamment: (attente fin d'exercice).

Des honoraires ont été réglés à l'assitant à maîtrise d'ouvrage et au maître d'œuvre. Les premiers acomptes des subventions de l'Etat et du Conseil général viendront couvrir cette dépense dans les prochains mois.

Une ligne de trésorerie a été ouverte auprès d'un établissement bancaire pour couvrir les éventuels besoins résultant de ce décalage.

Travail en réseau

Le S.M.G.V. travaille régulièrement avec le Centre social départemental Voyageurs 72, le pôle social départemental et d'autres services intervenants auprès des gens du voyage, notamment sur les questions de la scolarisation, de l'habitat adapté, de l'hygiène... Il est membre du Comité thématique du Contrat de Ville de l'agglomération mancelle sur ce sujet. Il travaille également chaque fois que nécessaire avec les services de Police et de gendarmerie. Il a fréquemment des contacts avec d'autres collectivités ayant la charge de l'aménagement ou de la gestion d'aires d'accueil, pour des échanges d'avis ou d'expériences.

Assemblées

Le comité syndical s'est réuni à trois reprises auxquelles il convient d'ajouter 4 réunions de bureau et trois réunions de la commission d'appel d'offres. Chaque commission s'est par ailleurs réunie 1 fois dans l'année.

Par ailleurs, chaque semaine se tient un temps de travail entre le personnel du S.M.G.V. et deux des vice - présidents (Annick Tessier et Guy Gautier), selon leur disponibilité.



Réunion
de la commission travaux

Principe d'aménagement des terrains de stationnement

Allée desservant les places de stationnement

- ❖ Revêtement : goudron.
- ❖ Largueur : W m.

Délimitation des emplacements

Un merlon de terre entoure chaque emplacement afin de bien le délimiter et empêcher les caravanes de stationner en dehors des emplacements prévus à cet effet. Les merlons sont prévus pour être engazonnés.

Bloc sanitaires

Des bloc sanitaires doubles desservent 4 places de stationnement.

Places de stationnement

D'une superficie de 75 m² chacune, les places seront dans la grande majorité des cas louées par deux dans la mesure où un local sanitaire dessert deux places.

Elles seront revêtues pour moitié en goudron et l'autre moitié en gravier afin de satisfaire aux souhaits des voyageurs qui préfèrent ne pas stationner sur du goudron durant la période estivale.

Dispositif de gestion des factures et consommation

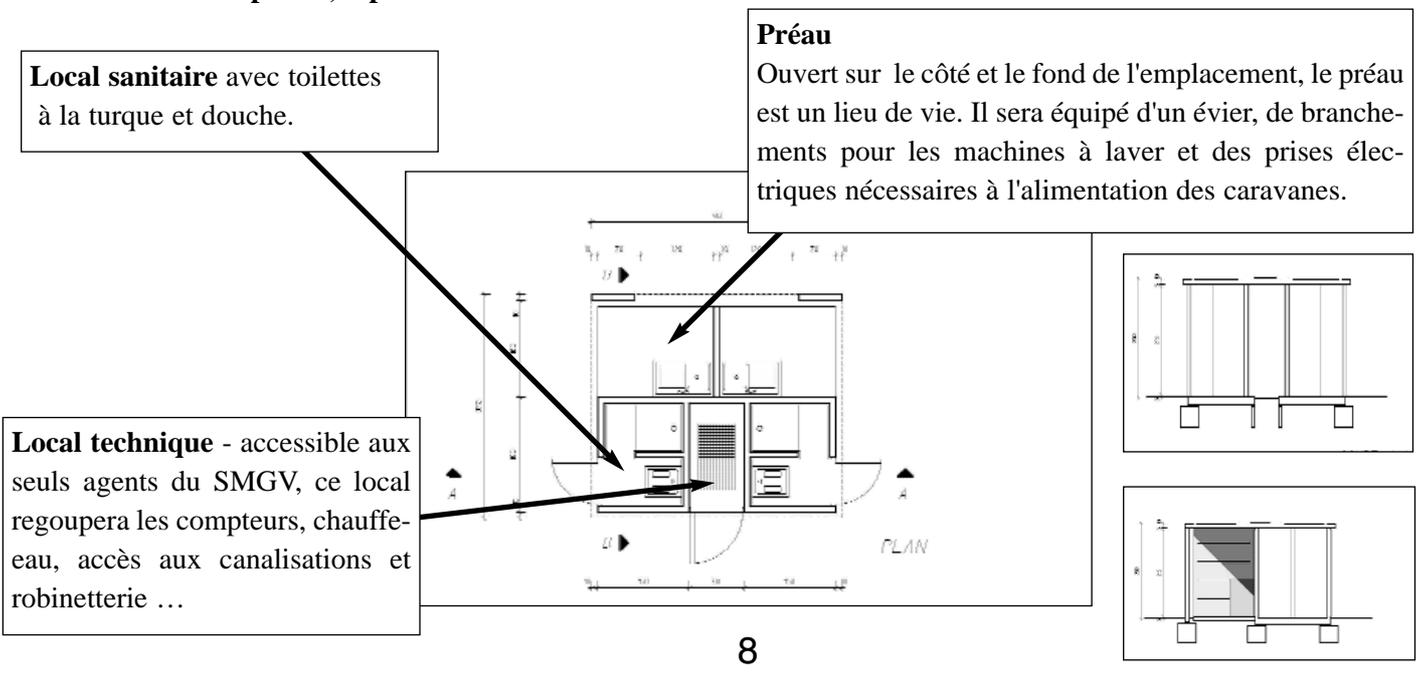
Le S.M.G.V. a décidé de retenir le principe du pré-paiement des consommations d'eau et d'électricité, avec une télégestion centralisée dans les locaux de son siège.

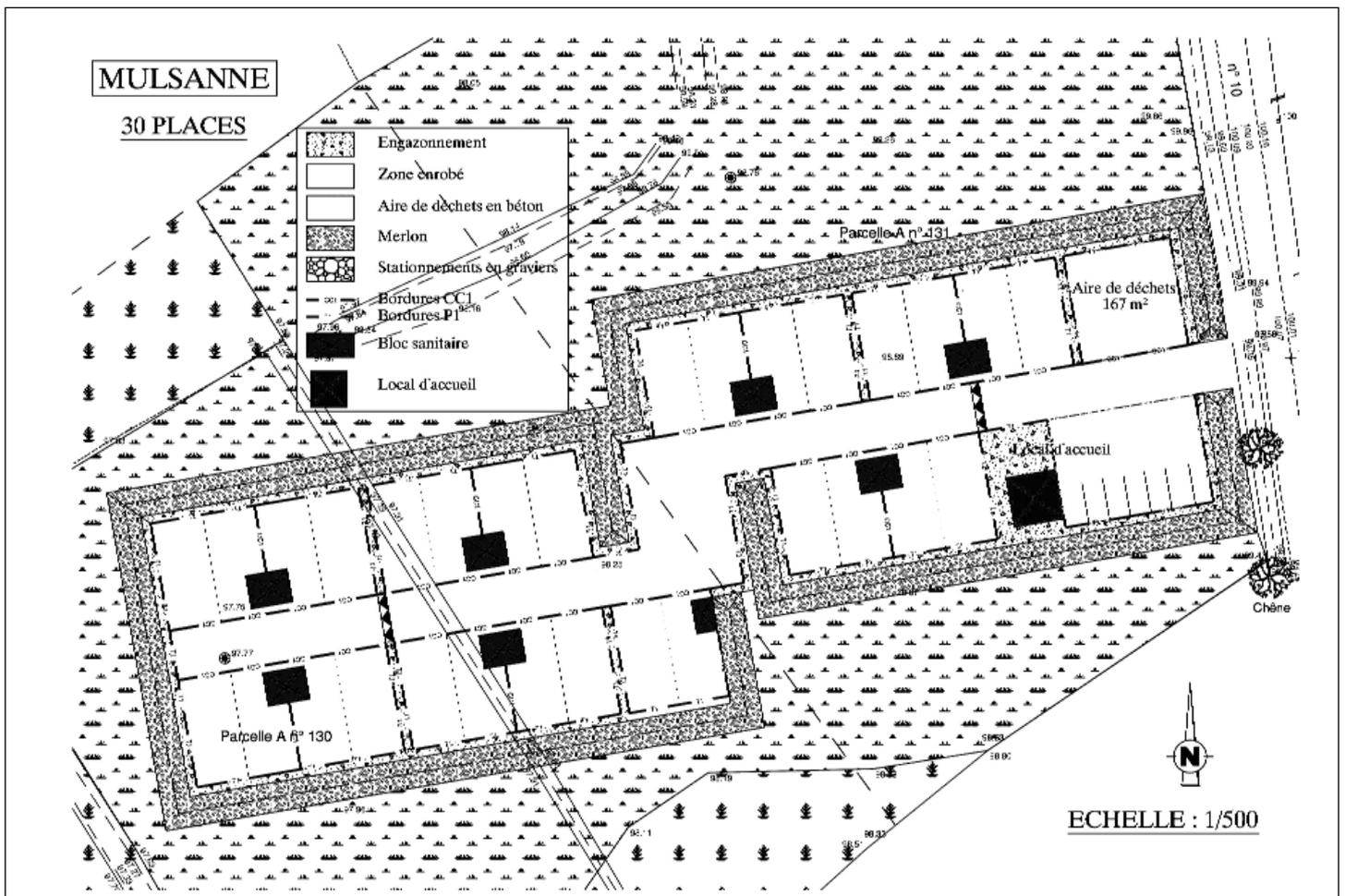
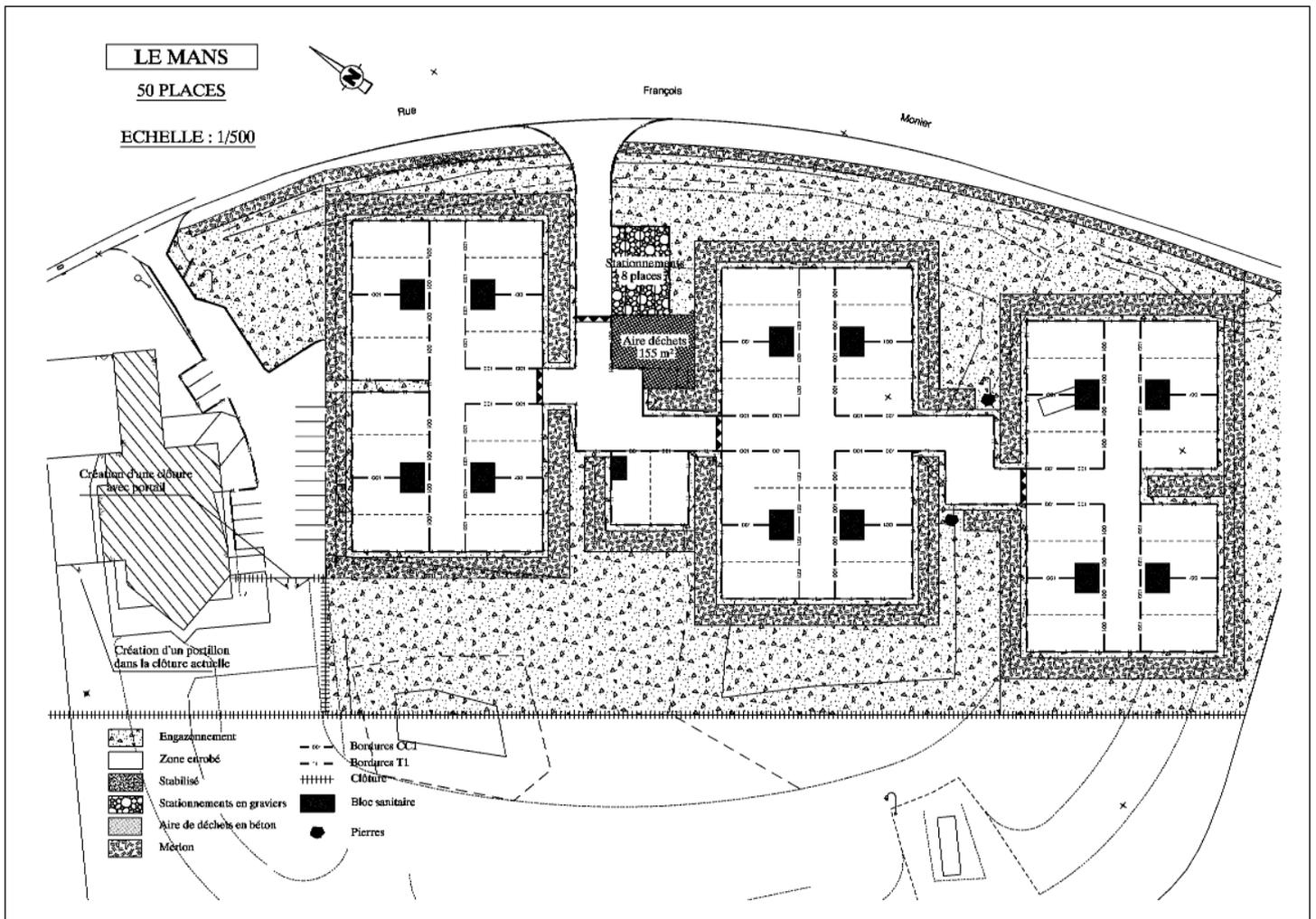
Il s'agira d'un investissement plus important mais qui devrait permettre d'éviter les impayés et de réduire les tensions liées aux coupures opérées dans les cas de non-paiement.

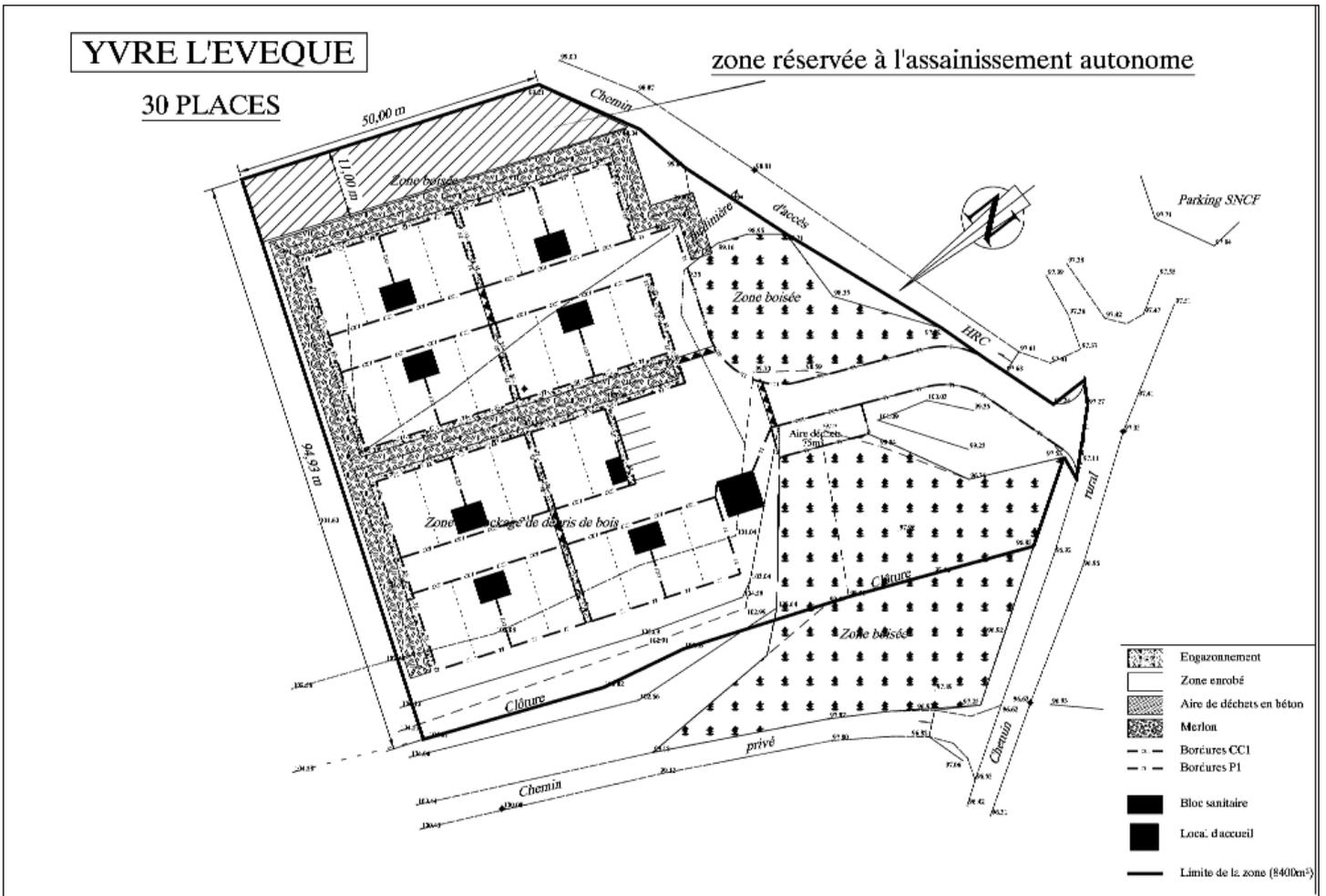
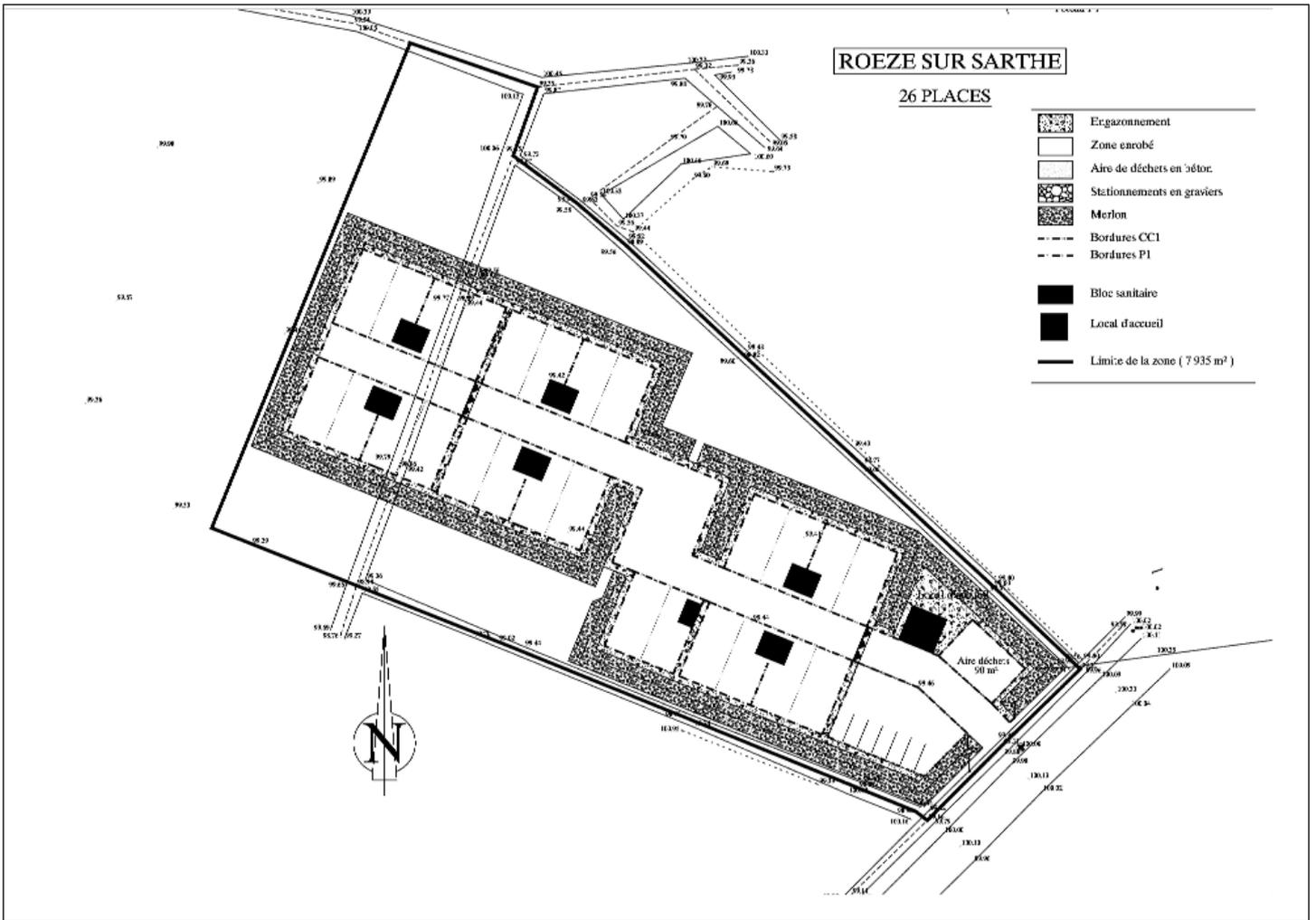
Une bordure de trottoir matérialise la limite entre les allées de dessertes et les emplacement voisins.

Le fonctionnement des blocs sanitaires

Le S.M.G.V. a retenu le principe de bloc sanitaire individuel commun à deux places. Cette solution offre de meilleures conditions de vie familiale et permet de responsabiliser les usagers qui ont en charge l'entretien et donc de diminuer les frais de fonctionnement du syndicat mixte. Conçus symétriquement, chaque bloc sanitaire dessert 4 places, 2 par 2.







SAINT-JEAN D'ASSE

10 PLACES



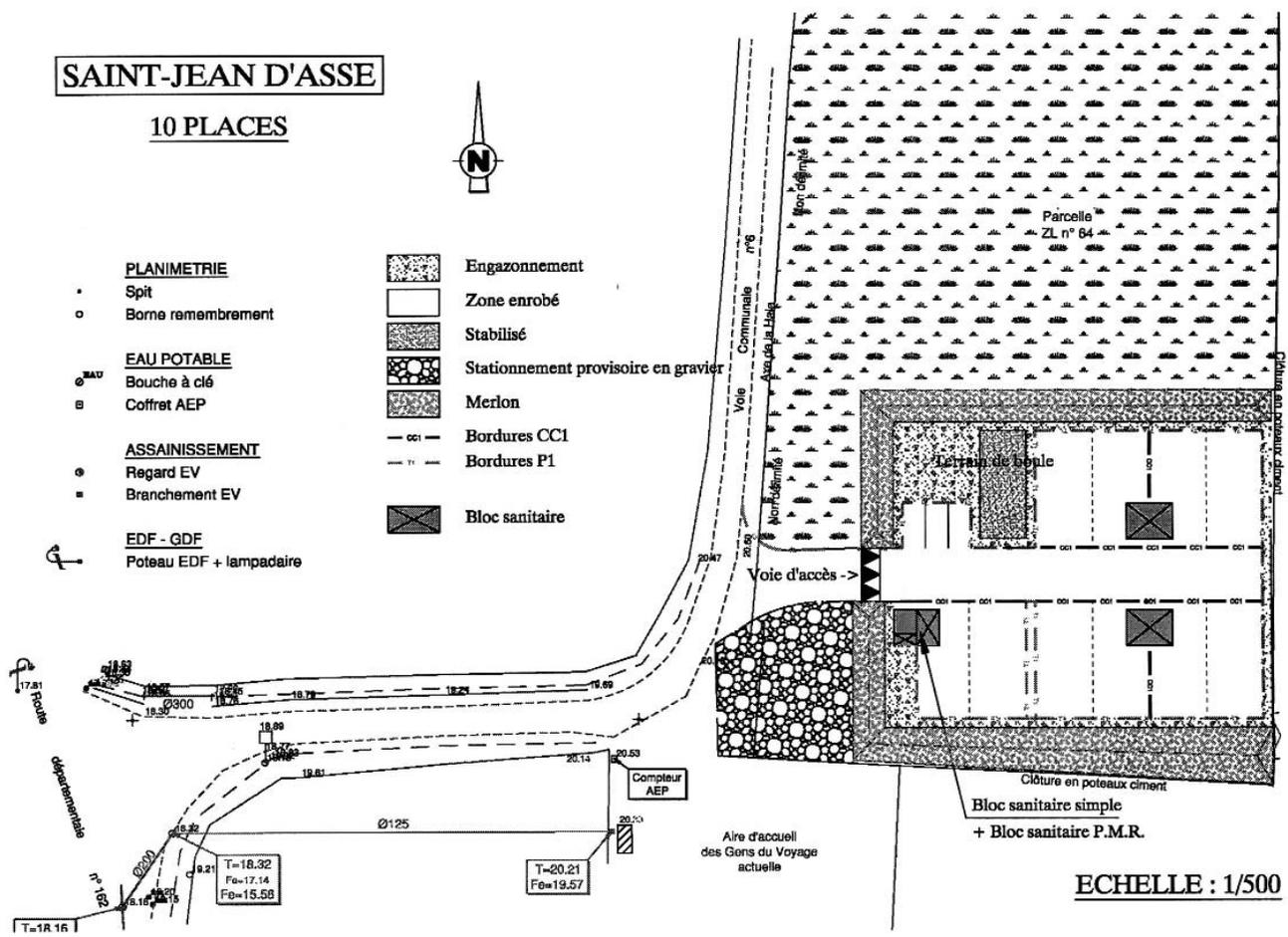
PLANIMETRIE
 • Spit
 ○ Borne remembrement

EAU POTABLE
 ● Bouche à clé
 □ Coffret AEP

ASSAINISSEMENT
 ○ Regard EV
 ■ Branchement EV

EDF - GDF
 Poteau EDF + lampadaire

- Engazonnement
- Zone enrobé
- Stabilisé
- Stationnement provisoire en gravier
- Merlon
- Bordures CCI
- Bordures P1
- Bloc sanitaire



ECHELLE : 1/500

NEUVILLE

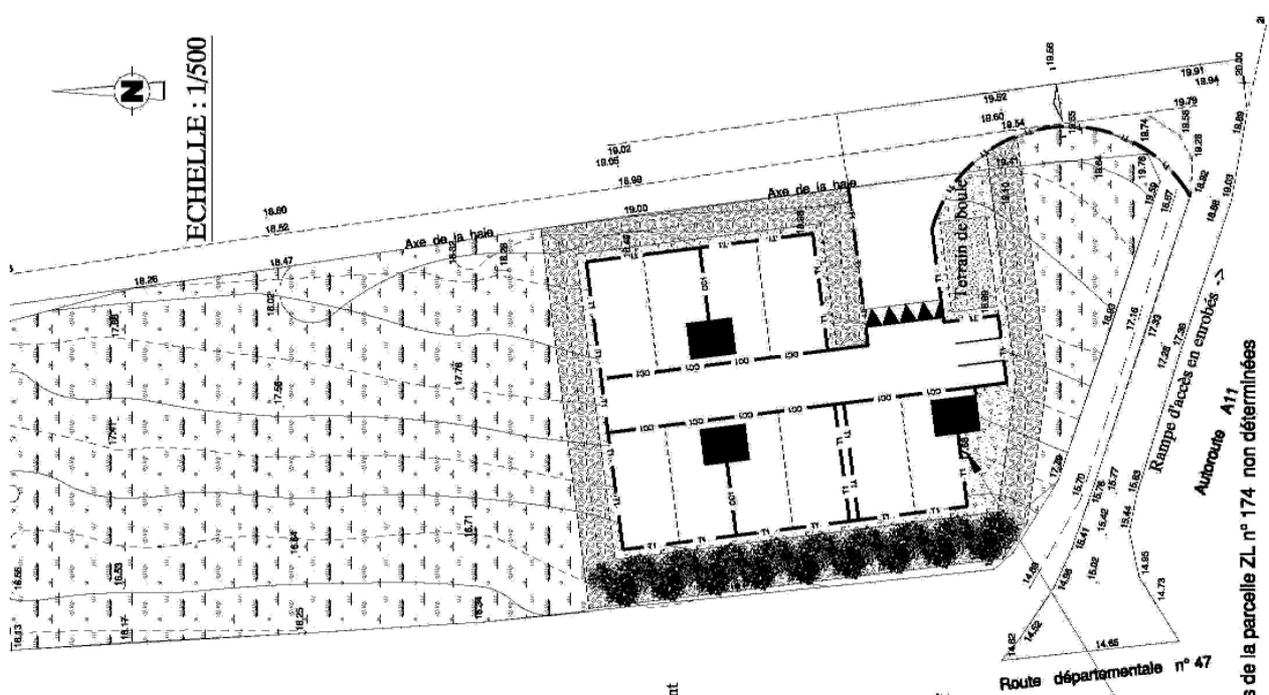
10 PLACES

ECHELLE : 1/500



Route départementale n° 47

- Engazonnement
- Zone enrobé
- Stabilisé
- Merlon
- Bordures CCI
- Bordures P1
- Bloc sanitaire
- Massif arbustif



Bloc sanitaire simple
 + Bloc sanitaire P.M.R.

N.B. limites parcelaires de la parcelle ZL n° 174 non déterminées

CHAMPAGNE

ECHELLE : 1/500

12 PLACES

- Engazonnement
- Zone enrobé
- Stabilisé
- Merlon
- Bordures CC1
- Bordures P1

- Bloc sanitaire
- Pierres
- Mur de clôture

Parcelle A n° 425

Création muret 1,00m
+ grillage 1,50m

Remise en état de la clôture

Parcelle A n° 306

Zone Boisée
en contrebas

Emplacement de
l'assainissement autonome
Altimétrie sur dalle 98.92

Clôture existante

FRANCE TELECOM

Poteau FT

Parcelle A n°423

Création muret 1,00m
+ grillage 1,50m

Terrain de boule

Chemin rural n° 4

Remise en état de la clôture

PLANIMETRIE

Spit

EAU POTABLE

- Bouche à clé
- Robinet - Fontaine
- Poteau Incendie
- Coffret AEP

ASSAINISSEMENT

- Regard d'assainissement
- Grille avaloir

EDF - GDF

- Coffret EDF

CHANGE

10 PLACES

Echelle : 1/500

- Engazonnement
- Zone enrobé
- Stabilisé
- Merlon
- Bordures CC1
- Bordures P1

- Bloc sanitaire
- Pierres



Terrain de boule

Cimetière

Chemin rural n° 26

Bloc sanitaire simple
+ Bloc sanitaire P.M.R.

Parcelle BE n° 115

Bassin de rétention

Clôture ext.

Limite cadastrale digitalisée
Clôture r